



**Ministre de l'Agriculture, de
l'Agroalimentaire et de la Forêt**

Porte-parole du Gouvernement

Paris, le 14 janvier 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

—

Influenza aviaire : les professionnels et les pouvoirs publics mobilisés pour mettre en place une stratégie volontariste pour assainir les élevages de palmipèdes et éradiquer la maladie

Quelques semaines après la détection du premier cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Dordogne, il y a désormais 69 foyers qui se répartissent dans 8 départements du Sud-Ouest. La maladie touche principalement la filière palmipède.

Pour rappel, le virus d'influenza aviaire hautement pathogène identifié ne présente pas de danger pour l'homme mais est transmissible à d'autres espèces de volailles (poulets, pintades, etc) et peut éventuellement se recombinaison au risque de devenir plus virulent.

Face à cette situation et compte tenu des enjeux à la fois sanitaires et économiques, il apparaît nécessaire d'éradiquer efficacement et durablement la maladie dans la filière palmipède et plus largement de retrouver le plus rapidement possible le statut indemne de la France pour l'ensemble de la filière volaille.

Pour cela, la Direction générale de l'alimentation du Ministère de l'agriculture a réuni ce matin les membres du Conseil national d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale (CNOPSAV) afin de discuter et de valider une stratégie d'éradication du virus, en trois volets :

- la mise en place durable de mesures de biosécurité dans tous les élevages de volaille du territoire national,
- l'assainissement de la filière palmipède dans la grande zone sud-ouest, par la mise en place de vides sanitaires,
- la mise en oeuvre d'une stratégie de surveillance renforcée dans la zone touchée et dans la zone indemne, dans tous les maillons de la filière.

Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS
www.agriculture.gouv.fr - www.alimentation.gouv.fr

 @Min_Agriculture

Les professionnels ont partagé ce constat et ces orientations. Concernant les modalités d'assainissement de la filière palmipède, ils ont proposé un plan volontariste qui se décline de la façon suivante :

- **pas de nouvelle mise en place de canetons à compter du 18 janvier**, ce qui permettra l'assainissement de l'environnement avec la mise en place de nettoyages, désinfections et vides sanitaires dans l'ensemble de la zone et dès lors que les élevages n'abriteront plus de palmipèdes ;
- **pas d'abattage massif préventif des animaux en cours d'élevage**. L'élevage des bandes de canards déjà mises en place sera donc poursuivi à son terme.

Ce plan permettra la remise en place de canetons sains dans des élevages assainis dès la fin du premier semestre. La production pourra ainsi reprendre pour assurer, dans de bonnes conditions, la production festive de fin d'année.

Stéphane LE FOLL a validé ces propositions et demandé à ce qu'un plan détaillé soit mis en place dans les meilleurs délais. Il a salué l'implication, l'engagement et la mobilisation forte des éleveurs, des vétérinaires, des organisations professionnelles et des services de l'Etat.

Le plan sera présenté la semaine prochaine à la Commission européenne.

Cela permettra la mise en œuvre de cette stratégie d'éradication indispensable à la pérennité de la filière et au renforcement de la confiance au niveau européen et international.